



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le

**17 OCT. 2012**

Mesdames, Messieurs,

L'existence d'infrastructures et de services de transport performants est une condition essentielle à la croissance de notre économie et à l'aménagement du territoire. La mise en place d'une politique des transports efficace et responsable, apportant des réponses concrètes aux besoins de nos concitoyens et de notre économie, est ainsi une priorité pour le Gouvernement.

Le précédent Gouvernement a engagé l'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) inscrivant de nombreux projets de liaisons ferroviaires, routières et fluviales ainsi que des opérations d'intervention sur les réseaux existants.

L'ampleur des investissements retenus, évalués à 245 Md€ sur 25 ans, n'apparaît pas soutenable financièrement pour l'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales. Ce constat est renforcé par la priorité donnée au retour à l'équilibre des finances publiques.

Par ailleurs, en se limitant à une approche centrée sur les infrastructures, le projet de schéma ne permet pas d'apprécier l'ensemble des enjeux de la politique des transports, qui doit notamment intégrer la notion de services rendus aux usagers.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement souhaite faire évoluer dans son principe même le projet de schéma et définir de nouvelles orientations pour la politique des transports, en dégagant une vision partagée, réaliste et cohérente des enjeux stratégiques pour notre pays à court, moyen et long termes.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous confier une mission d'analyse et de proposition sur la base des orientations suivantes :

1 - A partir des études disponibles et des évaluations déjà réalisées, vous examinerez la pertinence, l'intérêt et l'urgence des opérations identifiées dans le projet de SNIT, cette analyse pouvant vous conduire à proposer le phasage voire le réexamen partiel ou global de certaines opérations. Vos travaux porteront sur les projets de développement mais aussi sur les principales opérations de rénovation et de modernisation des réseaux existants identifiées dans le projet de SNIT.

A cette fin, vous vous appuyerez, d'une part, sur la méthodologie d'évaluation mise en œuvre lors de l'élaboration de l'avant-projet de SNIT et, d'autre part, sur l'avis qu'émettra le Commissariat général à l'investissement dans la cadre de sa mission de contre-expertise indépendante sur l'évaluation des grands projets d'investissement publics civils et des programmes d'investissement. Vous utiliserez enfin des hypothèses sur le mode de réalisation possible de ces infrastructures (maîtrise d'ouvrage publique, partenariat public-privé).

2 – Vous conduirez une réflexion sur les évolutions des services nationaux de transport à court, moyen et long termes, y compris en termes qualitatifs, de manière complémentaire à vos travaux sur les opérations de développement et les principales opérations de modernisation des infrastructures. Vous proposerez notamment des évolutions de ces services permettant d'améliorer à court terme les conditions de transport des usagers en anticipation ou en substitution de la réalisation, à terme, de nouvelles infrastructures.

3 – Sur ces bases, vous dégagerez des recommandations portant sur les principes d'un schéma national de mobilité durable reposant à la fois sur les infrastructures et les services nationaux de transport à court et moyen termes, dans l'objectif de répondre aux besoins de mobilité durable de nos concitoyens tout en étant réaliste sur le plan financier.

4 - Ces travaux devront conduire à classer les opérations de développement et de modernisation des infrastructures, d'une part, et les évolutions des services nationaux de transport, d'autre part, en différentes catégories selon le degré de priorité qui s'attache à leur mise en œuvre.

Qu'il s'agisse des infrastructures ou des services de transport, vos travaux devront tenir compte de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien et à la rénovation des réseaux existants.

Il ne s'agira pas de définir un schéma d'infrastructures à long terme, mais plutôt de définir un canevas de mobilité durable à l'échelle de notre pays, identifiant des solutions plus immédiates (amélioration du fonctionnement des réseaux, rénovation de matériel roulant, offre supplémentaire de services de transport collectifs, innovations de tous types, ...) permettant d'améliorer à court terme le service rendu aux usagers.

Vous nous proposerez donc, dans les six mois à compter de la réception de cette lettre de mission, sous la forme d'un rapport, des recommandations portant sur les principes d'un schéma national de mobilité durable, et notamment les principales orientations à court, moyen et long termes, d'une nouvelle politique des transports en fonction des priorités rappelés ci-dessus. Il vous reviendra de vous prononcer sur le caractère évolutif de ce document, en proposant des modalités et un rythme d'actualisation. De même, vous examinerez dans quelle mesure ce schéma national pourra servir de cadre à des déclinaisons territoriales. Ce rapport fera ensuite l'objet d'une présentation aux commissions compétentes du Parlement, préalablement à la décision du Gouvernement.

Enfin, vous veillerez à garantir une étroite coordination entre vos travaux et ceux du Commissariat général à l'investissement concernant les méthodes d'évaluation des investissements.

\* \*

\*

Pour conduire vos travaux, vous disposerez des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de ses établissements publics, des services du ministère de l'économie et des finances et de ceux du ministère de l'égalité des territoires et du logement.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Frédéric CUVILLIER